



Divorce et partage des biens

Par **Jallier**, le **22/01/2008 à 18:20**

Lors d'un divorce par consentement après avoir été marié sous le régime de communauté de biens réduite aux acquets, si le couple habite la maison familiale de l'épouse qui à 5 frères et soeurs et son père toujours vivant, comment se fai le partage des biens?

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008 à 10:01**

Bonjour, rnrnA qui appartient la maison?rnrnVous l'avez racheté ou c'est la famille de l'épouse qui l'a mis à votre disposition?rnrn1er cas: partage par moitiérn2ème cas: Le bien ne fait pas partie de la communauté.rnrnVous habitez avec la famille?rnLe bien ne fait pas partie de la communauté.rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnwww.etchevery-avocat.com